

et

## La situation démographique du Maghreb

À en croire les estimations rétrospectives des Nations Unies, il n'aura fallu que 25 ans (1955-1980) pour que la population du Maroc passe, en chiffres ronds, de 10 à 20 millions d'habitants, et à peine plus, 27 ans, pour que celle de l'Algérie, malgré la guerre et le départ de plus d'un million de Français, passe de 9 à 18 millions d'habitants (1952-1979). Compte tenu de l'accroissement plus lent de la population de la Tunisie, passée de 3,5 millions d'habitants en 1950 à 6,3 millions en 1980, la population totale des trois pays d'Afrique du Nord aura également doublé en 27 ans : 22,6 millions d'habitants en 1953, 45,2 millions en 1980. En extrapolant ce mouvement, c'est en 1986 que la population du Maghreb dépasserait celle de la France, autour de 55 millions d'habitants. C'est entre 2010 et 2025, selon ce que seront d'ici là les évolutions respectives de la fécondité, que les populations du Maroc et de l'Algérie, chacune séparément, dépasseraient celle de la France de l'époque. D'ici un siècle, il pourrait y avoir un Maghreb de 200 millions d'habitants : 84 en Algérie, 84 au Maroc et 32 en Tunisie...

La connaissance de la population actuelle de l'Afrique du Nord et de son évolution est meilleure que celle d'autres pays de développement comparable, quoique encore très incomplète. Aucun des trois pays d'Afrique du Nord n'a d'état civil exhaustif : on estime par exemple qu'en Algérie les trois-quarts des décès sont enregistrés, et moins encore au Maroc. Les recensements de population (1966 et 1977 en Algérie, 1966 et 1975 en Tunisie, 1960 et 1971 au Maroc), aussi méritoire que soit leur organisation par de jeunes administrations, sont entachés de sérieuses imperfections tant au plan de la collecte qu'à celui de l'analyse. Mais on dispose en Tunisie d'un état-civil assez satisfaisant et en Algérie d'« enquêtes démographiques » locales ou par sondage qui permettent de

comblent partiellement ces lacunes et de recouper certaines estimations.

Pour autant qu'on puisse en juger, le Maghreb n'en est qu'à la première phase de la *transition démographique* : la mortalité y a déjà sensiblement décru, mais la fécondité a encore peu baissé. La Tunisie cependant paraît plus avancée dans le processus.

Le taux de mortalité est actuellement voisin de 14 décès annuels pour 1 000 habitants (Tunisie : 10), ce qui pour des populations très jeunes demeure assez élevé (France : 10). Vers 1930, il devait être de l'ordre de 30 p. 1 000 et vers 1950 de l'ordre de 20-25 p. 1 000, ce qui correspondait à une espérance de vie à la naissance voisine de 40 ans. Celle-ci a été estimée à 53 ans en Algérie en 1970 et en Tunisie en 1968, et pourrait être actuellement voisine de 56 ans dans ces deux pays, peut-être un peu plus faible au Maroc. La mortalité infantile s'est abaissée de taux voisins de 200 décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes vers les années 1950 à des taux plus proches de 100, encore très élevés (France : 10). On ne connaît la répartition des causes de décès que par des études locales (Tunis, Tebessa) difficiles à généraliser, mais il est clair que les principaux progrès sont enregistrés contre les maladies infectieuses et celles des systèmes digestif et respiratoire. Une caractéristique très particulière est la surmortalité *féminine* jusqu'à 35 ans, bien observée en Algérie et en Tunisie, qu'on attribue à l'âge adulte aux risques de la grossesse et de l'accouchement (en 1970 en Algérie, 12 % seulement des accouchements avaient lieu en milieu hospitalier), mais aussi, pour les âges plus jeunes, à une moindre considération traditionnelle pour les petites filles que pour les petits garçons.

Face à cette mortalité encore forte, mais en baisse, la fécondité reste très élevée et la

natalité est donc considérable au moins en Algérie et au Maroc, où le taux de natalité est compris entre 45 et 50 naissances annuelles pour 1 000 habitants, niveau constaté de longue date. En Tunisie, il a diminué et est de l'ordre de 35 (France : 14). Ces chiffres traduisent pour l'Algérie et pour le Maroc un nombre de naissances chaque année supérieur à celui de la France, alors que les populations y sont encore inférieures de plus de moitié. Les données dont on dispose pour l'indicateur conjoncturel de fécondité remontent à 1970 pour l'Algérie et à 1973 pour le Maroc : il était supérieur à 7 enfants pour une femme. A la même époque en Tunisie, les résultats étaient déjà inférieurs, compris entre 6 et 7, et deux estimations plus récentes donnent 5,9 en 1975 et 5,8 en 1976.

Cette différence entre la Tunisie, plus ouverte aux influences extérieures, et ses deux grands voisins se reflète aussi dans l'attitude des pouvoirs publics. La Tunisie a adopté un programme national de limitation des naissances en 1966. Sa réalisation incombe depuis 1973 à l'« Office national du planning familial et de la population ».

L'Algérie et le Maroc sont beaucoup plus réservés à cet égard. On se souvient de la position prise par l'Algérie à la Conférence de Bucarest (1974), niant la primauté de toute politique démographique sur le développement économique. Quelques discrets assouplissements sont intervenus depuis lors : on parle d'« espacement des naissances » pour des raisons de santé publique et quelques dispositions administratives héritées de la France, favorables aux familles nombreuses, sont en voie de suppression. Au Maroc, il existe bien un programme officiel de planification familiale, mais ses effets paraissent très limités. La rivalité entre l'Algérie et le Maroc joue peut-être un rôle dans ces attitudes.

L'âge au mariage des jeunes filles reste très bas au Maghreb comme dans la plupart des pays musulmans et semble ne devoir augmenter que lentement, avec l'accroissement de la scolarité et l'adoption progressive des modes de vie des économies industrielles et urbaines. Là encore, la Tunisie a une politique plus volontariste et a enregistré quelques succès quant au retard de l'âge au mariage.

Pour l'instant, on se trouve en présence de populations à la croissance extrêmement rapide. Les taux cités, 45 p. 1 000 pour la natalité, 14 p. 1 000 pour la mortalité, conduisent à un accroissement naturel de 3,1 % par an (31 p. 1 000), et donc à un doublement en 23 ans. Si le doublement effectif est un peu plus lent, c'est que l'émigration a légèrement atténué la pression démographique. Celle-ci n'en reste pas moins considérable. Les populations ma-

ghrébines sont extrêmement jeunes : la proportion des moins de 15 ans doit être de 45 % en Tunisie, de 46 % au Maroc et de 48 % en Algérie (1) (France : 24 %). Les perspectives de population évoquées plus haut ne font pour l'essentiel qu'enregistrer la montée en âge de ces nombreux enfants et adolescents.

Tout devrait porter la France à accorder un grand intérêt à l'évolution de la démographie maghrébine, ne serait-ce qu'en raison de la présence sur son territoire de plus d'un million de personnes des trois nationalités, et de l'intense trafic de migrants et de voyageurs d'une rive à l'autre de la Méditerranée. Observer comment le modèle démographique occidental est à la fois imité et refusé, comment se mêlent les influences musulmanes et chrétiennes, la tradition et la modernité, comment s'adaptent les mondes ruraux et urbains, agricoles et industriels, pourrait contribuer à faire reculer les méfiances et ignorances réciproques. Le IV<sup>e</sup> Colloque de démographie maghrébine, consacré à la population active, se tient du 9 au 13 juin 1980 à Hammamet (Tunisie). Quel écho lui donneront les moyens d'information français ?

Michel Louis LEVY

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Pour étudier les phénomènes démographiques dans les trois pays du Maghreb le mieux est peut-être de recourir d'abord aux publications de synthèse statistique mondiale des Nations Unies (New York), du Bureau of the Census et du Population Reference Bureau (Washington). Chaque pays fait d'autre part l'objet d'une monographie dans la série du CICRED de 1974. Les actes des 3 premiers colloques de démographie maghrébine (Tunis 1969, Oran 1975 et Tunis 1978) contiennent de très utiles études. La revue *Maghreb Machrek* (Documentation française) aborde quelquefois les questions démographiques (cf. par exemple le n° 84, avril-juin 1979). La *Revue Tunisienne des Sciences sociales* (CERES, Tunis) fait une assez large place à la démographie. Signalons aussi la thèse de G. Negadi sur la fécondité en Algérie (EPHE Paris, 1975) ainsi que la création en 1980 de la *Revue tunisienne des études de population* (ONPFP, Tunis). Pour ce qui concerne l'INED citons :

*Mortalité infantile et juvénile en Algérie* par Dominique Tabutin, Travaux et Documents, cahier n° 77, 1976 ; le numéro spécial de *Population*, « Le Maghreb », 1971 ; et les articles plus récents de *Population* :

« La population marocaine : reconstitution de l'évolution de 1950 à 1971 », par Karol Krotki et Roderic Beaujot (1975, n° 2).

« La mortalité en Algérie », par Jacques Vallin (1975, n° 6).

« La mortalité par cause en Algérie, le cas de Tebessa », par B. Garros et J. Vallin (1977, n° 4-5).

« La connaissance récente de la population des trois pays du Maghreb », par F. Pradel de Lamaze (1977, n° 4-5).

« III<sup>e</sup> Colloque de démographie maghrébine », par Robert Blanc, Michèle Brahimi et Jacques Vallin (1978, n° 6).

(1) Plus d'un Algérien sur deux est né depuis l'indépendance (1962).

## La population des départements depuis le recensement de 1975

La répartition de la population sur le territoire français n'est véritablement mesurée que lors des recensements de la population. Entre deux recensements, on dispose bien par l'état civil de l'enregistrement des naissances et des décès, mais aucune source exhaustive ne permet de mesurer les migrations. L'INSEE publie pourtant une estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, fondée sur les résultats de l'état civil, complétés par une estimation des migrations intérieures. Celle-ci est obtenue par la mise en œuvre du modèle « Prudent », qui extrapole en quelque sorte les mouvements de population constatés entre 1968 et 1975, les résultats étant amendés par les informations collectées sur place par les Directions régionales de l'INSEE (construction de logements, recensements complémentaires, marché du travail, etc.).

En quatre ans (1975-1978) la population de la France s'est accrue de 1,5 % (voir p. 4). Pour 5 départements (4 dans la grande couronne parisienne et la Haute Savoie) l'accroissement est supérieur à 6 %, pour 16 départements il est compris entre 3 et 6 %. Pour 38 départements il est inférieur à 3 % mais reste positif. Mais pour 36 départements, il y a décroissance (carte 1). Au plan régional, les variations sont plus modérées, comprises entre - 1 % et + 3 % pour toutes les régions, sauf celle de « Provence-Alpes-Côte d'Azur » (+ 4,5 %).

En 1979, alors que l'excédent des naissances sur les décès est de 227 161 au plan national (190 270 en 1978) on a enregistré plus de décès que de naissances dans 24 départements, et dans 2 régions : Midi-Pyrénées et Limousin. Dans 3 autres régions, le solde naturel, légèrement négatif en 1978, est redevenu légèrement positif en 1979 : Auvergne, Languedoc-Roussillon et Corse (tableau p. 4, 3<sup>e</sup> colonne).

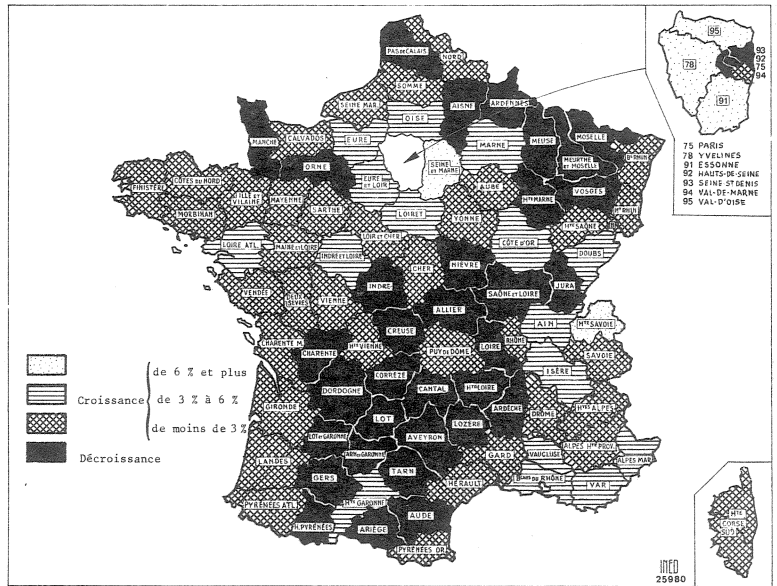
Il s'agit ici du solde obtenu en comptant les naissances et les décès dans la commune où les événements sont survenus et ont été enregistrés. La statistique dite « domiciliée », dans laquelle les naissances sont comptées au domicile des parents et les décès au domicile du défunt est publiée avec quelque délai. Les écarts, dus à la présence dans certaines villes

d'importants établissements hospitaliers où ont lieu de nombreuses naissances et de nombreux décès, sont importants pour les départements de la région parisienne, mais non pour la région elle-même. Ceci dit, en 1978, la statistique « domiciliée » montrait un excédent de décès dans les mêmes 5 régions que la statistique « enregistrée » en 1979, et dans 28 départements (carte 2) : les mêmes 24 départements qu'en 1979, plus le Lot-et-Garonne et le Tarn, où il y avait faible excédent de décès « domiciliés », mais faible

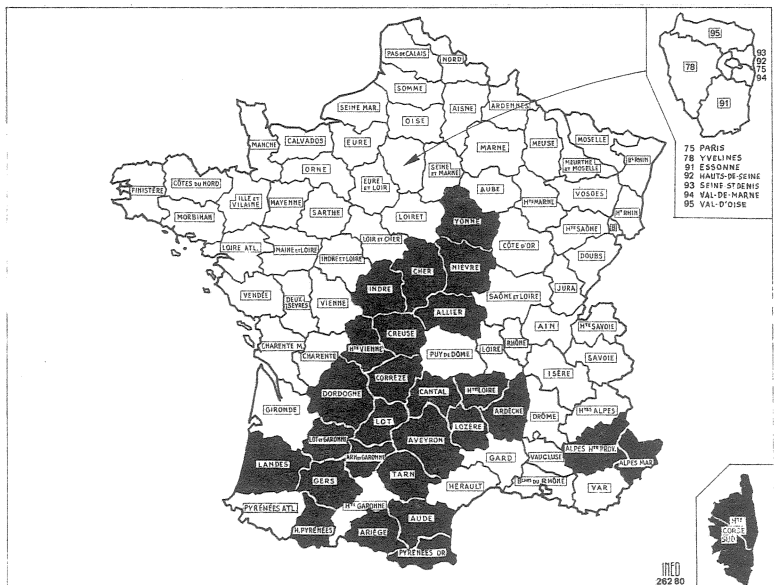
excédent de naissances « enregistrées » ; plus enfin les deux départements corses qui présentaient également un excédent de décès.

On observera que là où la population décroît, les causes en sont anciennes dans la moitié sud de la France (vieillesse rurale), plus récentes dans la moitié nord (difficultés économiques en Lorraine et dans le Nord). Dans le premier cas, il y a excédent de décès, dans le second il y a émigration.

M. L.



Carte 1. Variation de la population des départements entre le 1<sup>er</sup> janvier 1975 et le 31 décembre 1978.



Carte 2. En noir, les départements présentant un excédent de décès en 1978 (pour 1979 : voir texte).

## Variation de la population des départements et régions entre 1975 et 1979

Régions	Population milliers		Excédent naissances sur décès (unités) 1979	Régions	Population milliers		Excédent naissances sur décès (unités) 1979
	1-1-75	1-1-79			1-1-75	1-1-79	
Paris	2 309,2	2 102,9	+ 16 550	Côtes-du-Nord	526,0	529,8	+ 672
Seine-et-Marne	753,2	859,8	+ 2 567	Finistère	804,5	814,8	+ 1 392
Yvelines	1 078,3	1 212,1	+ 8 968	Ille-et-Vilaine	702,0	724,9	+ 3 981
Essonne	918,6	1 050,9	+ 4 014	Morbihan	564,0	569,2	+ 2 176
Hauts-de-Seine	1 440,1	1 373,2	+ 11 293	<b>BRETAGNE</b>	2 596,5	2 638,7	+ 8 221
Seine-Saint-Denis	1 321,5	1 298,2	+ 11 995	Charente	337,6	334,8	+ 405
Val-de-Marne	1 214,8	1 223,1	+ 6 888	Charente-Maritime	498,2	499,0	+ 1 002
Val-d'Oise	838,3	902,8	+ 5 330	Deux-Sèvres	336,1	336,7	+ 1 002
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	9 874,0	10 023,0	+ 67 605	Vienne	357,4	363,2	+ 891
Ardennes	309,8	302,5	+ 1 392	<b>POITOU-CHARENTES</b>	1 529,3	1 533,7	+ 3 300
Aube	285,1	286,5	+ 1 039	Dordogne	373,7	367,3	- 1 099
Marne	530,1	548,3	+ 4 049	Gironde	1 061,7	1 083,3	+ 2 509
Haute-Marne	212,7	207,0	+ 1 022	Landes	288,6	291,3	- 663
<b>CHAMPAGNE-ARDENNES</b>	1 337,7	1 344,3	+ 7 502	Lot-et-Garonne	293,0	288,6	+ 218
Aisne	534,5	528,6	+ 2 309	Pyrénées-Atlantiques	535,1	540,7	+ 747
Oise	605,8	634,3	+ 3 271	<b>AQUITAINE</b>	2 552,1	2 571,2	+ 1 712
Somme	538,6	544,5	+ 1 797	Ariège	138,1	136,0	- 718
<b>PICARDIE</b>	1 678,9	1 707,4	+ 7 377	Aveyron	278,9	270,5	- 359
Eure	422,7	439,3	+ 1 681	Haute-Garonne	777,1	808,5	+ 2 097
Seine-Maritime	1 173,0	1 189,7	+ 8 015	Gers	175,7	169,0	- 873
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>	1 595,7	1 629,0	+ 9 696	Lot	150,9	148,8	- 397
Cher	316,6	318,7	- 464	Hautes-Pyrénées	227,5	223,3	- 362
Eure-et-Loir	334,9	348,6	+ 1 750	Tarn	338,3	335,8	+ 199
Indre	248,9	244,2	- 397	Tarn-et-Garonne	183,6	180,1	- 103
Indre-et-Loire	478,4	494,7	+ 1 193	<b>MIDI-PYRENEES</b>	2 270,1	2 272,0	- 516
Loir-et-Cher	283,8	287,8	+ 363	Corrèze	240,7	238,9	- 424
Loiret	489,7	514,9	+ 2 365	Creuse	146,7	139,7	- 1 293
<b>CENTRE</b>	2 152,3	2 208,9	+ 4 810	Haute-Vienne	352,5	356,2	- 825
Calvados	560,9	575,0	+ 3 832	<b>LIMOUSIN</b>	739,9	734,8	- 2 542
Manche	452,3	444,7	+ 2 478	Ain	376,3	393,8	+ 37
Orne	293,8	290,5	+ 1 519	Ardèche	257,4	252,7	- 458
<b>BASSE-NORMANDIE</b>	1 307,0	1 310,2	+ 7 829	Drôme	362,0	365,3	+ 1 988
Côte-d'Or	456,0	470,3	+ 2 430	Isère	859,8	895,6	+ 4 947
Nièvre	245,7	240,5	- 504	Loire	743,0	736,2	+ 3 946
Saône-et-Loire	570,2	568,7	+ 1 013	Rhône	1 429,1	1 468,2	+ 10 421
Yonne	299,9	305,5	- 224	Savoie	305,1	310,9	+ 1 359
<b>BOURGOGNE</b>	1 571,8	1 585,0	+ 2 715	Haute-Savoie	446,9	476,7	+ 3 294
Nord	2 511,7	2 519,6	+ 17 629	<b>RHONES-ALPES</b>	4 779,6	4 899,4	+ 25 534
Pas-de-Calais	1 404,9	1 397,2	+ 7 176	Allier	379,2	367,4	- 411
<b>NORD</b>	3 916,6	3 916,8	+ 24 805	Cantal	166,8	161,6	- 33
Meurthe-et-Moselle	723,0	718,3	+ 3 204	Haute-Loire	205,9	200,6	- 562
Meuse	204,4	193,9	+ 443	Puy-de-Dôme	580,1	590,8	+ 1 132
Moselle	1 006,8	1 005,7	+ 6 847	<b>AUVERGNE</b>	1 332,0	1 320,4	+ 126
Vosges	398,4	397,9	+ 1 678	Aude	272,9	266,3	- 532
<b>LORRAINE</b>	2 332,6	2 315,8	+ 12 172	Gard	494,9	498,1	+ 395
Bas-Rhin	882,2	899,0	+ 3 232	Hérault	648,1	677,3	+ 720
Haut-Rhin	634,9	651,4	+ 2 673	Lozère	74,9	72,8	- 61
<b>ALSACE</b>	1 517,1	1 550,4	+ 5 905	Pyrénées-Orientales	299,7	306,7	- 484
Doubs	470,7	487,9	+ 4 614	<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>	1 790,5	1 821,2	+ 38
Jura	239,2	237,7	+ 819	Alpes-de-Hte-Provence	112,2	115,0	- 159
Haute-Saône	222,5	223,0	+ 248	Hautes-Alpes	97,4	99,4	+ 95
Terr.-de-Belfort	128,3	131,2	+ 1 081	Alpes-Maritimes	815,9	854,2	- 2 009
<b>FRANCE-COMTÉ</b>	1 060,7	1 079,8	+ 6 762	Bouches-du-Rhône	1 632,0	1 702,5	+ 4 915
Loire-Atlantique	934,1	968,8	+ 6 340	Var	625,8	659,6	+ 488
Maine-et-Loire	629,8	647,5	+ 6 163	Vaucluse	390,3	408,3	+ 2 323
Mayenne	262,0	263,9	+ 1 743	<b>PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR</b>	3 673,6	3 839,0	+ 5 653
Sarthe	490,5	497,8	+ 2 430	Corse du Sud	100,0	102,1	-
Vendée	450,6	463,2	+ 1 615	Haute-Corse	125,0	126,7	-
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	2 767,0	2 841,2	+ 18 291	<b>CORSE</b>	225,0	228,8	+ 166
				<b>FRANCE</b>	<b>52 600,0</b>	<b>53 371,0</b>	<b>+ 227 161</b>

Source : INSEE, Bulletin mensuel de statistique, n° 10, octobre 1979, p. 70 et n° 3, mars 1980, p. 71-72.

 Directeur-Gérant : Gérard Calot. - C.P. n° 1343 ADEP.  
 Imp. Bayard-Presses, Paris. - Dépôt légal (2° trim. 1980).  
 Edité par l'I.N.E.D. : 27, rue du Commandeur, 75675 Paris,  
 Cedex 14 - 320.13.45 - CCP Paris 9065-75.

 Le numéro ..... : F 1,80  
 Abonnement 1 an France : F 16,00 Etranger : F 24,00  
 Abonnement 2 ans France : F 28,00 Etranger : F 42,00  
 Abonnement 3 ans France : F 40,00 Etranger : F 60,00